Téléfax: +41 (0) 448132840

Date d'impression: 06.09.2023



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

sera O2 Test, Reagenz 1

EAN

4001942049146

UFI: TRU6-2F2F-GSP7-WH39

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums

Le produit est destiné à la consommation des particuliers. Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: sera Werke Heimtierbedarf

J. Ravnak GmbH & Co. KG

Rue. Borsigstraße 49 D-52525 Heinsberg Lieu:

Boîte postale: 1466

D-52518 Heinsberg

+49 (0)2452 91260 Téléphone: Téléfax: +49 (0)2452 5922

e-mail: info@sera.de Interlocuteur: Dr. Matthias Dahm sds.info@sera.biz e-mail: Internet: www.sera.de

Service responsable: Labor

Fournisseur

Société: Plantex AG Rue: Bollmoosweg 19 CH-5610 Wohlen Lieu: +41 (0) 448132858 Téléphone:

info@plantex.ch e-mail:

Interlocuteur: Sascha Weber e-mail: s.weber@plantex.ch 1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 2 de 12

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (cerveau) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

le produit/la substance est inorganique. Solution aqueuse.

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	ubstance			
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahyo	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté			
	231-869-6 01-2119934899-15				
	Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, STOT R	E 2; H301 H318 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

		promiques, ruesoure in et = : : :	
Nº CAS	N° CE	Substance	
	Limites de conc	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13446-34-9	231-869-6	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté	15 - < 20 %
	par voie orale:	DL50 = 250 mg/kg	

Information supplémentaire

Ne contient aucune autre substance intensément toxique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 3 de 12

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCI).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 4 de 12

Pour la rétention

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Collecter la fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes.

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas inspirer les vapeurs. Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

Ne pas stocker à des températures de moins de 0°C. Température de stockage recommandée: à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,2 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme		dermique		0,004 mg/kg p.c./jour	

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance		
Milieu environn	emental	Valeur	
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté		
Eau douce		0,025 mg/l	
Eau de mer 0 mg/l			
Sédiment d'eau douce 0,011 mg/kg			
Sédiment marin 0		0,001 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20,4 mg/l	
Sol		14,8 mg/kg	

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: > 0,35 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle B2 (selon DIN 3181, 1980).

Protection contre les risques thermiques

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCI).



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 6 de 12

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

Liquide

rose

sans odour

non applicable

Point de fusion/point de congélation: 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 100 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: > 100 °C Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur (à 20 °C): 4-6 Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: 23 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,10 g/cm³

Densité apparente: non applicable

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

Le produit n'est pas: Explosif

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable qaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible Teneur en solvant: non déterminé Teneur en corps solides: non déterminé Point de sublimation: non applicable Point de ramollissement: non applicable Point d'écoulement: non déterminé Viscosité dynamique: non déterminé Durée d'écoulement: non déterminé



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 7 de 12

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCI).

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1358,7 mg/kg

N° CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté						
		DL50 250 mg/kg	Rat	TOXNET			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 8 de 12

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13446-34-9	Chlorure de manganèse(I	l) tétrahydra	ıté				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	6,7 mg/l		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	61 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	4,7 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECOTOX	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	30,72		Lemna minor (lentille d'eau)	ECHA	semi-statique
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>1000	3 h		ECHA	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté	0,85

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 9 de 12

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160303 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebuts de fabrication et produits non utilisés; Déchets

d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160507 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques

usagés; Produits chimiques usagés d'origine minérale composés de substances dangereuses ou

contenant de telles substances; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de

protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont

contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transnor	tarractra	(ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3287

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Chlorure de manganèse(II)

transport de l'ONU: tétrahydraté)

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 6.1

Code de classement: T4
Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 2

N° danger:

Code de restriction concernant les

E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3287

d'identification:

<u>14.2. Désignation officielle de</u> LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Chlorure de manganèse(II)

6.1

transport de l'ONU: tétrahydraté)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 10 de 12

Étiquettes:6.1Code de classement:T4Dispositions spéciales:274 802Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3287

d'identification:

14.2. Désignation officielle de TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Chlorure de manganèse(II)

6 1

tétrahydraté)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:6.1Dispositions spéciales:223, 274Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1EmS:F-A. S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3287

d'identification:

14.2. Désignation officielle de TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Chlorure de manganèse(II)

transport de l'ONU: tétrahydraté)

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 6.1

Dispositions spéciales: A3 A4 A137

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):2 LPassenger LQ:Y642Quantité exceptée:E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 655
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 663
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 11 de 12

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	0 ()
Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

•	`	
H301	Toxique en cas d'ingestion.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (cerveau) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette





Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R1 Page 12 de 12

fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

sera O2 Test, Reagenz 2

EAN

4001942049146

UFI: F5HN-PHGN-AHCR-UC9X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

Le produit est destiné à la consommation des particuliers. Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: sera Werke Heimtierbedarf

J. Ravnak GmbH & Co. KG

Rue: Borsigstraße 49
Lieu: D-52525 Heinsberg

Boîte postale: 1466

D-52518 Heinsberg

Téléphone: +49 (0)2452 91260 Téléfax: +49 (0)2452 5922

e-mail: info@sera.de
Interlocuteur: Dr. Matthias Dahm
e-mail: sds.info@sera.biz
Internet: www.sera.de

Service responsable: Labor

Fournisseur

Société: Plantex AG
Rue: Bollmoosweg 19
Lieu: CH-5610 Wohlen
Téléphone: +41 (0) 448132858

éléphone: +41 (0) 448132858 Téléfax: +41 (0) 448132840

e-mail: info@plantex.ch
Interlocuteur: Sascha Weber
e-mail: s.weber@plantex.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 2 de 11

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de sodium soude caustique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

le produit/la substance est inorganique. Solution d'hydroxyde de sodium dans l'eau.

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Substance			
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)				
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique			15 - < 20 %	
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27		
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Elimics de concentrations specifiques, facteurs in et ETA				
Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium soude caustique	15 - < 20 %	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < H319: >= 0,5 - < 2		

Information supplémentaire

Base forte

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 3 de 11

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement apès plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'eau d'extinction forme des solutions alcalines corrosives - Risque de chute!

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 4 de 11

d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau, Acide chlorhydrique, Acide sulfurique et acide sulfureux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Collecter la fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes.

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas inspirer les vapeurs. Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker à des températures de moins de 0°C. Température de stockage recommandée: à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 5 de 11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
1310-73-2	Soude caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Modèle de gants adapté: résistant au lessivage Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants: 0,2-0,3 mm Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Pas nécessaire vu la petite capacité des ampoules

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle B2 (selon DIN 3181, 1980).

Protection contre les risques thermiques

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

Liquide
incolore
sans odour
non applicable

Point de fusion/point de congélation: non applicable



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 6 de 11

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

100 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammahilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: non déterminé non déterminé Limite supérieure d'explosivité: Point d'éclair: > 100 °C Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur (à 20 °C): 13-14 Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: complètement miscible

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

non déterminé

< 24 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,10 g/cm³

Densité apparente: non déterminé

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

Le produit n'est pas: Explosif

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible Teneur en solvant: non déterminé Teneur en corps solides: non déterminé Point de sublimation: non applicable Point de ramollissement: non applicable Point d'écoulement: non déterminé Viscosité dynamique: non déterminé Durée d'écoulement: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses. La dilution ou la dissolution dans l'eau est toujours accompagnée d'un fort échauffement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Agent oxydant. En solution aqueuse, le produit dégage de



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 7 de 11

l'hydrogène au contact de métaux. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide, Agent oxydant, Peroxydes, Métaux alcalins, Métaux légers, Sels d'ammonium

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 8 de 11

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau, Acide chlorhydrique, Acide sulfurique et acide sulfureux. Après neutralisation, aucune toxicité n'est observée.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau, Acide chlorhydrique, Acide sulfurique et acide sulfureux.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebuts de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Produits chimiques usagés d'origine minérale composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

UN 1824

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

transport de l'ONU:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

		· ,	
	sera O2 Test,	Reagenz 2	
Date de révision: 05.09.2023	Code du produ	it: O2-R2-Test	Page 9 de 11
14.3. Classe(s) de danger pour le	8		
transport:			
14.4. Groupe d'emballage:	II		
Étiquettes:	8		
•			
Code de classement:	C5		
Quantité limitée (LQ):	1 L		
Quantité exceptée:	E2		
Catégorie de transport:	2		
Nº danger:	80		
Code de restriction concernant les	E		
tunnels:			
Transport fluvial (ADN)			
	LINI 4004		
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1824		
<u>d'identification:</u>			
14.2. Désignation officielle de	HYDROXYDE DE S	ODIUM EN SOLUTION	
transport de l'ONU:			
14.3. Classe(s) de danger pour le	8		
transport:			
14.4. Groupe d'emballage:	II		
Étiquettes:	8		
•			
Code de classement:	C5		
Quantité limitée (LQ):	1 L		
Quantité exceptée:	E2		
Transport maritime (IMDG)			
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1824		
d'identification:			
14.2. Désignation officielle de	SODIUM HYDROXII	DE SOLUTION	
	SODIOWITTDINOXIL	DE, SOLOTION	
transport de l'ONU:			
14.3. Classe(s) de danger pour le	8		
transport:			
14.4. Groupe d'emballage:	II		
Étiquettes:	8		
Dispositions spéciales:	-		
Quantité limitée (LQ):	1 L		
Quantité exceptée:	E2		
EmS:	F-A, S-B		
Autres informations utiles (Transport ma			
: 223	munie)		
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)			
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1824		
d'identification:			
14.2. Désignation officielle de	SODIUM HYDROXII	DE, SOLUTION	
transport de l'ONU:		•	
14.3. Classe(s) de danger pour le	8		
	O		
transport:			
14.4. Groupe d'emballage:			
Étiquettes:	8		
Dispositions spéciales:	A3 A803		
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L		
Passenger LQ:	Y840		
Quantité exceptée:	E2		
IATA-Instructions de conditionnement (avio		851	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	=5 "g".5/.	1 L	
". The Qualitie maximale (avion de light).			



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 10 de 11

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique. Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III): Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,9.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023 Code du produit: O2-R2-Test Page 11 de 11

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)